

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 06 Juillet 2023

Délibération n°20230706_03

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 43

Suppléants : 4

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 55**

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE/CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : validation des priorités d'action dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale globale « CTG » signée entre la Communauté de communes Cœur de Charente et la CAF de la Charente (2024-2027)

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSÉPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine

2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSÉ Céline

3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian

3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

6-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte

8-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – PINTUREAU Romain – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine - TEXIER Didier.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE/CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : validation des priorités d'action dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale globale « CTG » signée entre la Communauté de communes Cœur de Charente et la CAF de la Charente (2024-2027)

Vu les orientations retenues par le comité de pilotage du 27 juin 2023 dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de communes Cœur de Charente et la CAF de la Charente,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 03 juillet 2023,

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse rappelle que la communauté de communes a signé en 2018 une Convention Territoriale Globale dite CTG avec la CAF de la Charente en vue de déployer des services aux familles et de favoriser l'accès aux droits.

Cette convention prendra son terme au 31 décembre 2023. Le processus de renouvellement a été engagé en début d'année dans le cadre d'une démarche concertée avec les élus de la commission enfance, jeunesse et de la commission affaires sociales, d'une part et avec les partenaires institutionnels et locaux d'autre part.

Des constats et des besoins ont émergé et des axes de travail ont été proposés par le comité de pilotage réuni le 27 juin 2023.

Les axes s'inscrivent par ailleurs dans les enjeux d'attractivité territoriale définis dans le PLUi.

Axe 1 : Garantir l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

- ✓ Maintenir la qualité de l'offre de services en cohérence avec les besoins des familles
 - pour les 0-3 ans : maintenir les services publics des Maisons petite enfance (RPE, multi-accueils...), veiller au maillage et au maintien de l'offre de garde des assistantes maternelles (promotion du métier, réflexion autour des MAM...).
 - pour les 3-17 ans : assurer la continuité éducative avec les partenaires et acteurs du territoire (ALSH, écoles et collèges à travers le PEDT...).
- ✓ Affirmer l'offre communautaire en valorisant, développant et rendant visible les lieux ressources, les espaces de rencontres : mieux communiquer et accompagner (LAEP, REAAP, Ludothèque...), dans l'objectif de l'accompagnement à la parentalité.

Axe 2 : Permettre aux jeunes de choisir leur parcours (12-25 ans)

- ✓ Soutenir l'engagement citoyen des jeunes, favoriser les initiatives et l'implication des jeunes (projets au sein des collèges, services « Information jeunesse », promeneurs du net...).
- ✓ Accompagner les jeunes dans leurs préoccupations (insertion professionnelle, orientation, logement, santé...) et développer une politique dynamique sur la question de la prévention.
- ✓ « Aller vers » : Initier des actions partagées et coordonnées sur tout le territoire.

Axe 3 : Faire de la ruralité, une force du territoire

- ✓ Valoriser le local à travers son patrimoine naturel et les initiatives culturelles.
- ✓ Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes et solidaires.
- ✓ Valoriser le tissu associatif, promouvoir les solidarités entre les acteurs socio-économiques pour rendre visible l'offre de services et les initiatives locales inspirantes.

Axe 4 : La vie sociale et l'accès aux droits

- ✓ Valoriser et renforcer le réseau d'acteurs pour mailler le territoire en recensant l'existant et en communiquant vers la population.
- ✓ Améliorer l'autonomie du citoyen en le rendant acteur et en renforçant les lieux ressources existants.
- ✓ Lutter contre l'isolement et la précarité des citoyens de Cœur de Charente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les axes à inscrire dans la future CTG Cœur de Charente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

